ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

validation des acquis de l'expérience

Question écrite n° 48778

Texte de la question

M. Jean-Luc Reitzer attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de l'emploi sur la problématique de la procédure de validation des acquis. Dans son rapport rendu en septembre 2008, le secrétaire d'État chargé de la prospective et du développement de l'économie numérique relevait que, même si la loi du 17 janvier 2002 dite loi de modernisation sociale avait introduit le principe général d'un droit individuel à la reconnaissance de l'expérience professionnelle pour l'acquisition d'un diplôme, la procédure de validation des acquis de l'expérience (VAE) demeurait longue (minimum deux ans), fastidieuse, voire dissuasive. Dans un contexte économique très difficile, il lui demande de bien vouloir lui préciser si le gouvernement compte faciliter cette démarche et les solutions qu'il entend apporter sur ce sujet très préoccupant.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'État chargé de l'emploi a déclaré, lors du débat au Sénat portant sur le projet de loi orientation et formation tout au long de la vie : « La VAE est un véritable outil de promotion sociale. Aujourd'hui, elle ne concerne que trop peu de monde. Seules 20 000 à 30 000 personnes s'engagent, chaque année dans le dispositif. Afin de sensibiliser tous les salariés sur cet outil, nous allons lancer en 2010 une grande campagne de communication. En outre, la VAE peut se révéler particulièrement utile pour les demandeurs d'emplois, qui sont amenés à s'interroger sur les compétences acquises tout au long de leurs parcours pour se relancer sur le plan professionnel. Nous allons donc demander à pôle emploi de proposer systématiquement la VAE aux demandeurs d'emploi, éventuellement dans le cadre d'actions collectives ciblées sur des secteurs particuliers. Toutefois, informer n'est pas suffisant. Notre objectif est, dans un premier temps, de raccourcir les délais. Ensuite, il faudra simplifier les procédures en allégeant la liste des documents demandés. La VAE ne doit pas constituer un parcours du combattant insurmontable pour les demandeurs d'emploi. Par ailleurs, il faut accompagner les personnes tout au long de leur démarche de VAE. Cela suppose de généraliser les référents uniques de parcours. Telles sont les grands axes du plan d'action que je souhaite développer sur la VAE, qui constitue un vrai moteur d'ascension sociale. »

Données clés

Auteur : M. Jean-Luc Reitzer
Circonscription : Haut-Rhin (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 48778
Rubrique : Formation professionnelle
Ministère interrogé : Emploi
Ministère attributaire : Emploi

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 mai 2009, page 4464

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE48778

Réponse publiée le : 27 octobre 2009, page 10233